



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Publication d'une note socioéconomique de l'IRIS

Les écoles publiques ont subi les mesures d'austérité plus durement que les écoles privées

Montréal, le 7 février 2017 – Une note socioéconomique, publiée aujourd'hui par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), démontre que le réseau des écoles publiques a souffert davantage des mesures d'austérité que le réseau des écoles privées du Québec, et ce, malgré ce que prétend la Fédération des établissements d'enseignement privés (FPPE).

« L'IRIS met très clairement en évidence que les écoles privées sont protégées par les décisions budgétaires prises par les gouvernements qui se succèdent au Québec, a mentionné Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Dans les faits, les écoles privées tirent leur épingle du jeu pendant que les écoles publiques écopent. »

L'évolution des dépenses de transfert aux commissions scolaires, pour la période de 2001-2002 à 2015-2016, représente 11,4 %. Pourtant, pour la même période, l'augmentation des dépenses de transfert aux écoles privées représente 17,6 %. Le gouvernement fait donc le choix de priver les écoles publiques des ressources nécessaires pour répondre aux besoins, toujours plus nombreux, des élèves qu'elles accueillent. Les écoles privées, quant à elles, continuent de bénéficier d'un traitement de faveur. En effet, malgré le fait qu'elles soient subventionnées à plus de 70 % par des fonds publics, elles érigent une barrière à l'entrée en sélectionnant les meilleurs élèves tout en éjectant, vers les écoles publiques, les élèves qui n'atteignent pas leur seuil de performance, soit parce qu'ils présentent des difficultés d'apprentissage ou des troubles de comportement. Les écoles publiques ne peuvent se comporter d'une manière aussi irresponsable avec leurs élèves.

Une situation intenable

Rappelons, encore une fois, que l'école publique a l'obligation d'accueillir tous les élèves. Comme le souligne l'IRIS, le pourcentage d'élèves qui présentent des handicaps ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage représente aujourd'hui 22 % de la population scolaire qui fréquente le réseau des écoles publiques. Sans gêne, le privé se targue d'accueillir son lot d'élèves en difficulté, alors qu'ils ne représentent qu'un maigre 5 % de sa clientèle. De plus, ce pourcentage, particulièrement faible lorsqu'on le compare avec celui des écoles publiques, se compose essentiellement des clientèles scolaires accueillies par des écoles privées spécialisées qui sont subventionnées à 100 % par l'État. « Malgré ce que prétendent les écoles privées subventionnées, elles intègrent très peu d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Ce qui n'est pas le cas dans les écoles publiques dans lesquelles l'intégration sauvage et désordonnée des élèves HDAA en classe ordinaire est devenue la règle, notamment en raison de la politique d'adaptation scolaire. Juxtaposée aux compressions

imposées aux écoles publiques, qui se traduisent par des diminutions, voire des réductions de services, la situation est devenue tout simplement intenable », souligne le président de la FAE.

Des secteurs d'enseignement inexistant au privé

Comme l'indique l'IRIS, les secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP) sont inexistant au privé, tandis que l'achalandage dans ces secteurs ne cesse d'augmenter au public, soit de 13 % à l'EDA et de 25 % à la FP, entre 2001 et 2013. De plus, le nombre d'adultes ayant des besoins particuliers augmente, mais le gouvernement refuse d'accorder à ces secteurs les ressources nécessaires pour leur permettre d'accompagner adéquatement les élèves qui les fréquentent. Avec des ressources et des services faméliques, les enseignantes et enseignants de l'EDA et de la FP se retrouvent seuls et tentent de répondre tant bien que mal aux besoins de leurs élèves.

« À la veille d'effectuer son exercice prébudgétaire, j'appelle le gouvernement à faire le choix courageux de soutenir clairement les écoles publiques québécoises, les seules capables d'assurer l'égalité des chances et la mixité sociale. En ce sens, le gouvernement doit tout d'abord rembourser les sommes coupées au fil des ans, plus de 1,2 milliard de dollars, et réinvestir massivement dans le réseau public. Enfin, j'exhorte le gouvernement à cesser le financement public des écoles privées. L'Ontario, souvent cité comme l'exemple à suivre par le premier ministre, a fait ce choix. Le Québec pourrait ainsi réinjecter annuellement dans le réseau des écoles publiques près d'un demi-milliard de dollars. Les élèves qui fréquentent les écoles publiques le méritent », a conclu Sylvain Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 34 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les 900 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Suzanne Lapicerella, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 294

Cellulaire : 514 622-6139